

Cahier des charges pour la réalisation des Médailles et Trophées de compétitions nationales de la FFBB pour les trois prochaines saisons (2025-2026, 2026-2027, 2027-2028)

1. Contexte

La Fédération Française de BasketBall (FFBB), fondée en 1932, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, délégataire d'une mission de service public, reconnue d'utilité publique.

La FFBB a notamment pour objet :

- d'organiser, de diriger et de développer le Basketball, sous toutes ses formes, en France métropolitaine, dans les départements (DOM), les régions d'Outre-Mer (ROM), les collectivités d'Outre-Mer (COM), ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et autres populations d'Outre-Mer ;
- d'orienter et de contrôler l'activité de toutes les associations, unions d'associations, ou autres organismes à but lucratif, privés ou publics, s'intéressant à la pratique du Basketball ;
- de représenter le Basketball français auprès des pouvoirs publics ainsi qu'auprès des organismes sportifs nationaux et internationaux et, à ce titre, la France dans les compétitions internationales de Basketball ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Basketball français ;
- d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du Basketball, et de favoriser l'accès à la professionnalisation, notamment par la mise en œuvre d'activités de formation par apprentissage au sens du Code du travail.

La FFBB a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives et s'interdit, ainsi, toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect de la Charte Ethique du Basketball adoptée conformément à l'article L.131-15-1 du Code du sport.

La FFBB est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro RNA W751227552 et le numéro SIRET 78440586200052, reconnue d'utilité publique par décret du 1er octobre 1971, agréée et délégataire d'une mission de service public par décret du 30 mars 2022.

La FFBB est présidée par Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER. Elle est administrée par un Comité Directeur de quarante (40) membres, composé à stricte parité, et par un Bureau Fédéral composé de dix-huit (18) membres, à stricte parité également.

En application de son Règlement Financier, la Fédération s'engage à respecter une procédure établie en fonction des seuils prévus.

Le montant de la dépense est estimé sur toute la durée du contrat.

La publication d'un cahier des charges simplifié est obligatoire lorsque l'estimation de la dépense est comprise entre 8 000€ et 20 000€ hors taxe, comme cela est le cas pour la présente procédure.

2. Objet de la consultation

La FFBB souhaite mettre en place un projet de la conception, la production et la livraison de l'ensemble des médailles et des trophées pour des compétitions nationales de basket organisées par la FFBB pour les trois prochaines saisons (2025-2026, 2026-2027, 2027-2028).

A l'issue de la saison ces médailles sont remises aux équipes terminant 1^{ère}, 2nd et 3^{ème} et les trophées sont remis aux équipes terminant 1^{ère} de leur compétition respective.

En 2026, cela concerne 17 compétitions différentes (le nombre des compétitions pourra varier en fonctions des saisons) pour la plupart d'entre elles il faut des médailles d'or, d'argent et de bronze, gravure de chaque médaille (les textes vous seront transmis par la FFBB) et un ruban 850 mm x 25 mm (identique pour toutes les compétitions sauf une la Boulangère Wonderligue qui sera d'une taille identique mais devra être d'un graphisme différent). Diamètre de la médaille souhaité : 80 mm.

Cela fait un total chaque saison de 500 médailles d'or, 350 d'argent et 350 de bronze soit 1200 gravures et rubans. Le nombre de médailles pourra fluctuer, à la marge, chaque saison. La FFBB vous précisera le nombre exact de médailles à produire chaque année. Cette information vous sera transmise durant le dernier trimestre de l'année précédant la remise des médailles.

En parallèle, il faut également prévoir pour 2026 15 trophées qui seront remis aux clubs gagnants. Le trophée doit être de taille significative, dimensions minimales : 500 mm de haut et 360 mm de large. Le nombre de trophées pourra fluctuer, à la marge, chaque saison. La FFBB vous précisera le nombre exact de trophées à produire chaque année. Cette information vous sera transmise durant le dernier trimestre de l'année précédant la remise des trophées.

Nous souhaitons également dans la mesure du possible que ce projet s'inscrive dans une démarche de développement durable et respectueuse de l'environnement aux différentes étapes de sa réalisation (conception, réalisation, livraison).

L'ensemble des médailles et des trophées devront être impérativement, livrés en une ou plusieurs fois, avant le **1^{er} avril** de chaque saison au siège de la Fédération Française de Basketball (FFBB - Service compétitions 5x5 – 117 rue du Château des Rentiers **CS 91528 75647 PARIS CEDEX 13**). Tout retard de livraison pourra faire l'objet de pénalité de dédommagement.

3. Durée

Le contrat conclu au terme de la consultation sera d'une durée de 3 saisons sportives.

4. Calendrier

ETAPES	ECHÉANCES
Publication et envoi du cahier des charges	6 octobre 2025

Date limite de réponse	31 octobre 2025 23h59
Etude des devis adressés	Du 3 au 7 novembre 2025
Validation du devis retenu par le Directeur de Pôle et le directeur financier	14 novembre 2025
Contractualisation	Du 17 au 28 novembre 2025
Effectivité de la prestation	1er décembre 2025

5. Modalités de la consultation

La consultation est publiée sur le site internet de la FFBB : <https://www.ffbb.com/consultations-mise-en-concurrence>

Un courriel de consultation pourra simultanément être envoyé à des candidats potentiels.

Le prestataire intéressé pour participer à cette consultation doit adresser sa proposition à l'adresse mail : mecffbb@ffbb.com avant **le 31 octobre 23h59**.

La proposition devra contenir les éléments suivants :

- Propositions créatives
- Devis détaillé
- Calendrier de mise en production

